

NANTES MÉTROPOLE - COMMUNE DE BRAINS

CARTRONS

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC

Par délibération du 29 juin 2021, le Conseil métropolitain a approuvé les modalités de la concertation préalable à la création d'une zone d'aménagement concerté sur le secteur des Cartrons à Brains. Conformément à l'article L. 103-3 du code de l'urbanisme, une concertation préalable est organisée.

Le présent avis est affiché du 30 novembre 2021 au 3 janvier 2022 inclus dans les lieux suivants :

- Siège de Nantes Métropole - 2, cours du Champ-de-Mars à Nantes
- Site internet de Nantes Métropole :
<https://metropole.nantes.fr/participer/consultations-reglementaires/concertation-projet>
- Mairie de Brains – 2 place de la Mairie à Brains
- Pôle Sud-Ouest – 3 boulevard Nelson Mandela à Bouguenais

Le **public peut accéder au dossier et déposer ses observations et propositions** à compter du 30 novembre 2021 pendant toute la durée du projet jusqu'à la détermination des modes opératoires de l'opération d'aménagement.

- dans un registre au format papier à la mairie de Brains *de 9h à 12h et de 14h à 17h*
- dans un registre au format papier au pôle Sud-Ouest *de 9h à 12h et de 14h à 17h*
- dans un registre numérique à l'adresse suivante :
<http://www.registre-cartrons-a-brains.fr/>